



ISOLEZ VOS COMBLES PERDUS POUR 1 €*

**Grâce au Marsan Agglomération et au
Pacte Energie Solidarité, vous :**

- ✓ Réduisez votre facture de chauffage
- ✓ Améliorez votre confort
- ✓ Préservez votre santé
- ✓ Valorisez votre bien immobilier



**Inscription sur
www.comblezmoi.com**

Maison des projets

Permanences tous les mardis et mercredis de 10h à 13h

4 bis place Ch. de Gaulle - Mont de Marsan

Informations : **09 74 76 01 42**

DEVENEZ BÉNÉFICIAIRE DU PACTE ENERGIE SOLIDARITÉ

- 1 Inscription sur www.comblezmoi.com
- 2 **Accompagnement personnalisé** des bénéficiaires.
- 3 Réalisation des travaux par **un réseau de partenaires professionnels de l'isolation certifiés RGE.**
- 4 **Une démarche simple, rapide** et des travaux réalisés sous trois mois en moyenne.



Plus de 3 000 familles ont bénéficié du Pacte Energie Solidarité en France

Les critères d'éligibilité

- *Maisons individuelles, propriétaires ou locataires*
- *Combles perdus non isolés ou isolation vieillissante*
- *Plafonds de ressources à ne pas dépasser :*

Nbre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence N-2
1	18 332
2	26 811
3	32 242
4	37 669
5	43 117
Par pers. sup.	+ 5 431

Besoin d'en savoir plus ?

► Rendez-vous sur www.comblezmoi.com et découvrez les témoignages de ceux qui ont déjà bénéficié du Pacte Energie Solidarité.